

# Dossier d'Information 2021/2022



à garder à la maison



## Sommaire

A. Présentation de l'équipe éducative .....	4
B. Philosophie et objectifs .....	5
C. Règlement interne de l'Internat.....	6
<b>I. Déroulement .....</b>	<b>6</b>
1. Ouverture de l'Internat .....	6
2. Horaire quotidien .....	6
3. Réveil et Coucher .....	6
4. Repas .....	7
5. Etude .....	7
6. Sorties .....	7
7. Loisirs et activités.....	8
8. Messes .....	8
<b>II. Santé et hygiène.....</b>	<b>9</b>
1. Médicaments et visites médicales.....	9
2. Poux de tête.....	9
<b>III. Absences .....</b>	<b>10</b>
1. Absence exceptionnelle .....	10
2. Absence pour maladie .....	10
<b>IV. Téléphones portables et tablettes numériques.....</b>	<b>10</b>
<b>V. Divers .....</b>	<b>10</b>
1. Les chambres .....	10
2. Argent de poche .....	11
3. Vol et vandalisme .....	11
4. Sanctions et motifs d'exclusion .....	11
5. Prix de l'Internat.....	11
6. Résiliation du contrat au cours de l'année scolaire.....	11
<b>VI. Affaires personnelles à apporter.....</b>	<b>12</b>
<b>VII. Contact.....</b>	<b>12</b>
<b>VIII. Annexes:.....</b>	<b>13</b>
1. Copie de l'Engagement.....	13
2. Contrat d'Internat .....	14
3. Copie de la dérogation parentale concernant la prise de médicaments....	15
4. Informations pour la rentrée 2021/2022: .....	16

Chère élève interne,  
Chers parents,

L'équipe éducative de l'Internat Privé Fieldgen vous souhaite la bienvenue. Cette brochure a pour but de vous fournir toutes les explications concernant le fonctionnement de l'Internat.

## A. Présentation de l'équipe éducative

### *Chargée de direction*



**Carole Jacoby**  
49 94 31-535  
carole.jacoby@epf.lu

### *Psychologue*



**Helena Martins**  
49 94 31-518  
helena.martins@epf.lu

### *Educatrices et éducateur gradué(e)s*



**Claudia Giardin**  
49 94 31-536  
claudia.giardin@epf.lu



**Véronique Nothum**  
49 94 31-536  
veronique.nothum@epf.lu



**Isabelle Bausch**  
49 94 31-596  
isabelle.bausch@epf.lu



**Pascale Gillen**  
49 94 31-596  
pascale.gillen@epf.lu



**Christine Goy**  
49 94 31-536  
christine.goy@epf.lu



**Tom Widong**  
49 94 31-536  
tom.widong@epf.lu



**Ching Yi Chan**  
49 94 31-596  
ching.chan@epf.lu



**Catherine Sauer**  
49 94 31-596  
catherine.sauer@epf.lu



**KäTTY Kaes**  
49 94 31-537  
cathy.kaes@epf.lu



**Martine Mersch**  
49 94 31-537  
martine.mersch@epf.lu



**Simone Winandy**  
49 94 31-596  
simone.winandy@epf.lu



**Mélanie Genewo**  
49 94 31-536  
melanie.genewo@epf.lu

## B. Philosophie et objectifs

Notre Internat est un établissement fondé par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. L'éducation qui y est dispensée répond aux valeurs chrétiennes et encourage le partage, l'amour du prochain, le respect de soi-même et d'autrui ainsi que la tolérance. L'Internat est ouvert à toutes les filles de l'Ecole Privée Fieldgen quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses.

### **Nos objectifs:**

- favoriser le bien-être physique, psychique et affectif
- favoriser l'autonomie
- favoriser le développement social
- soutenir l'encadrement scolaire et éducatif

### **L'Internat offre:**

- un lieu de résidence durant les jours scolaires
- un cadre structuré:
  - ❖ un horaire régulier
  - ❖ des activités artistiques, sportives, culturelles et sociales
  - ❖ des projets et cours divers
  - ❖ des heures de détente
- un soutien scolaire:
  - ❖ des heures d'étude fixes
  - ❖ des explications individuelles
  - ❖ des rendez-vous hebdomadaires individuels au besoin et à la demande
  - ❖ un contrôle régulier des notes obtenues et un suivi adapté
- un soutien éducatif en collaboration avec:
  - ❖ les parents
  - ❖ les professeurs
  - ❖ tous les agents socio-pédagogiques en relation avec l'élève interne
- un contact avec les parents:
  - ❖ un entretien individuel au début de l'année scolaire pour les parents des nouvelles élèves internes
  - ❖ des appels téléphoniques et des e-mails
  - ❖ des entretiens familiaux sur RV
  - ❖ la *Journée des Parents* organisée en collaboration avec l'Ecole

## C. Règlement interne de l'Internat

### I. Déroulement

#### 1. Ouverture de l'Internat

L'Internat est ouvert du lundi 7.15h au vendredi 16.30h pendant la période scolaire. Les parents peuvent accompagner leur fille le lundi entre 7.15h et 7.50h.

Les personnes externes **ne sont pas admises** à l'Internat sans l'autorisation explicite d'un éducateur.

#### 2. Horaire quotidien

Du lundi au jeudi		Vendredi	
(7.15h) 6.45h	(Ouverture de l'Internat) Réveil	6.45h	Réveil
7.00h-7.40h	<b>Petit-déjeuner</b>	7.00h-7.40h	<b>Petit-déjeuner</b>
8.00h-11.35h	Cours	8.00h-11.35h	Cours
11.40h-13.25h	<b>Déjeuner</b>	11.40h-13.25h	<b>Déjeuner</b>
13.25h-14.15h	Cours	13.25h-14.15h	Cours
14.15h-15.15h	Sortie/Ecole à la carte	14.15h-15.15h	Etude obligatoire
15.15h-16.15h	Etude	15.15h-16.00h	Etude facultative
16.15h-16.45h	<b>Goûter</b>	16.30h	Fermeture de l'Internat
16.45h-18.00h	Etude		
18.00h-19.00h	<b>Dîner</b>		
19.00h-21.00h	Loisirs/Activités/Chambres		
19.15h-20.15h	Etude facultative		
21.30h	Extinction des lumières: 7es et 6es		
22.00h	Extinction des lumières: autres cl.		

6

En fonction de l'horaire des cours, des activités parascolaires et de l'appui scolaire nécessaire, les éducateurs ajusteront les heures d'étude et de sortie.

#### 3. Réveil et Coucher

Réveil	Coucher
Toutes les classes: 6.45h	Classes de 7 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> : 21.30h
	Autres classes: 22.00h

#### 4. Repas

Les repas suivants sont inclus dans l'offre de l'Internat:

- ❖ **Petit-déjeuner** du mardi au vendredi
- ❖ **Déjeuner** du lundi au vendredi
- ❖ **Goûter** du lundi au jeudi (facultatif)
- ❖ **Dîner** du lundi au jeudi

Les élèves internes doivent réserver leurs repas de midi à l'avance et **se présenter à la cantine**. Pour plus d'informations, veuillez consulter le *Dossier d'Information* de l'Ecole.

#### 5. Etude

Les élèves internes étudient dans leurs chambres sous la surveillance des éducateurs.

Les éducateurs assurent un travail régulier et individualisé avec chaque élève interne. Pour cela, ils se réservent le droit d'adapter l'horaire quotidien des élèves internes.

#### 6. Sorties

L'autorisation des sorties doit être donnée par les parents ou les tuteurs. L'Internat décline toute responsabilité pendant ces sorties.

Classes de 7<sup>e</sup>:

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine **avec l'accord des parents**

Classes de 6<sup>e</sup>:

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine

Classes de 5<sup>e</sup>:

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine
- une fois par semaine jusqu'à 15.45h **avec l'accord des éducateurs**

Classes de 4<sup>e</sup>:

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine
- **3 heures** de sortie à prendre entre 15.15h et 16.30h  
dont 2 heures peuvent être prises le soir entre 18.00h et 20.00h

Classes de 3<sup>e</sup>:

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine
- **4 heures** de sortie à prendre entre 15.15h et 16.30h  
dont 3 heures peuvent être prises le soir entre 18.00h et 22.00h

Classes de 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>:

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine
- **5 heures** de sortie à prendre entre 15.15h et 16.30h  
dont 4 heures peuvent être prises le soir entre 18.00h et 22.00h

Les élèves internes n'ont pas le droit de quitter l'enceinte de l'École en dehors des heures de sortie, y compris le matin avant les cours.

**En fonction de l'horaire des cours, des activités parascolaires et de l'appui scolaire nécessaire, les éducateurs ajusteront les heures de sortie.**

## **7. Loisirs et activités**

L'Internat propose différentes activités:

- activités artistiques: bricolage, dessin
- activités sportives: spinning, piscine, vélo, AirTramp, patins sur glace, minigolf, relaxation
- activités culturelles: visites de musées, sorties au cinéma, sorties au théâtre
- activités sociales: projet au CIPA, soirées de lecture au CITIM
- activités diverses: projet de cuisine, jeux de société, soirées film, participation au concours *Mission Nichtrauchen*, participation au programme *Mérite Jeunesse*
- activités en plein air: rallye, camping de fin d'année, excursion de fin d'année

Les élèves internes peuvent également participer aux activités parascolaires de l'École (*Ecole à la carte*) ou fréquenter des cours en dehors de l'Internat (p.ex. club sportif, conservatoire, scouts).

8

---

## **8. Messes**

Une messe est célébrée trois fois par année scolaire; la participation de chaque élève interne y est obligatoire.



## II. Santé et hygiène

### 1. Médicaments et visites médicales

Les élèves internes n'ont pas le droit d'avoir des médicaments dans leurs chambres. Toutefois, si les parents veulent que l'équipe éducative donne un médicament à leur fille, ils peuvent confier une pharmacie personnelle à l'équipe éducative **à condition** de respecter les consignes suivantes:

**La médication des élèves à l'Internat n'est pas une tâche contraignante des éducateurs. Elle peut se faire d'un commun accord suite à une dérogation parentale au cas par cas. En cas de non-respect de cet accord, celui-ci pourra être dissolu après information des parents.**

**La prise en charge déléguée par les parents à l'équipe éducative n'aura lieu que, si et seulement si les conditions préalables sont respectées :**

1. une dérogation parentale est remplie de façon lisible et complète,
2. un certificat médical ou une copie contenant des consignes claires est remis,
3. le pilulier est étiqueté lisiblement avec le nom de votre enfant,
4. vous vous engagez à nous informer en cas de changement de médication et à nous présenter une nouvelle ordonnance médicale ainsi qu'une nouvelle dérogation parentale.

En résumé, si une élève interne doit prendre un médicament, il faut remettre les médicaments avec une copie de la prescription médicale du médecin traitant à l'équipe éducative.

9

En cas de malaise, de maladie ou d'accident, un éducateur contactera les parents pour leur faire part de l'état de santé de leur fille.

**Au cas où une visite médicale serait nécessaire, les parents devront accompagner leur fille chez le médecin.**

En cas d'impossibilité de joindre les parents, l'éducateur agira selon sa conscience et prendra les mesures qu'il juge adéquates afin que les soins médicaux nécessaires soient prodigués à l'élève interne.

### 2. Poux de tête

Si les **parents** constatent que leur fille a des poux de tête, ils doivent avertir les éducateurs de l'Internat et leur fille devra rester à la maison jusqu'à ce que les poux aient disparu.

Si les **éducateurs** constatent qu'une élève interne a des poux de tête, ils avertissent ses parents. Elle devra rentrer à la maison pour traiter les poux et rester à la maison jusqu'à ce qu'ils aient disparu.

Après le traitement à la maison, l'élève doit se présenter le matin à l'infirmerie de l'école afin de recevoir l'autorisation pour retourner à l'Internat.

### III. Absences

#### 1. Absence exceptionnelle

Pour toute absence exceptionnelle (visite médicale, fête de famille, etc.) les parents doivent informer les éducateurs à l'avance par une excuse manuscrite ou envoyée par e-mail. Les éducateurs doivent savoir l'heure exacte du départ et du retour de l'élève interne à l'Internat.

Une excuse par téléphone n'est admise que lors d'un imprévu et devra être suivie, dans les meilleurs délais, d'une excuse manuscrite, signée par les parents.

#### 2. Absence pour maladie

En cas de maladie de l'élève interne en début de semaine, il est important de signaler son absence à l'Internat, soit par téléphone, soit par e-mail. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre fille à l'Internat si elle est manifestement malade.

### IV. Téléphones portables et tablettes numériques

Les téléphones portables sont interdits pendant:

- les études
- les activités
- le dîner
- la nuit

10

Les parents doivent informer les éducateurs si leur fille possède un ordinateur portable ou une tablette numérique dont elle peut se servir à l'Internat.

Pendant la nuit, les élèves internes des classes inférieures doivent remettre tout appareil électronique aux éducateurs.

En cas d'abus, l'équipe éducative se réserve le droit d'appliquer des sanctions en fonction de la gravité de l'abus.

### V. Divers

#### 1. Les chambres

Les élèves internes dorment dans une chambre simple ou double. Chaque élève interne est responsable du nettoyage de sa chambre. Les éducateurs font des contrôles réguliers.

L'élève interne reçoit une clé pour sa chambre contre une caution de 30 €. En cas de perte ou de vol d'une clé, la caution sera retenue.

## **2. Argent de poche**

Pour éviter que l'élève interne n'ait trop d'argent dans sa chambre, l'Internat propose aux parents et aux filles des classes inférieures de déposer de l'argent sur un compte géré par les éducateurs. Lorsque l'élève interne a besoin d'argent, il suffit alors qu'elle en demande à un éducateur.

## **3. Vol et vandalisme**

L'Internat décline toute responsabilité en cas de vol. Les élèves internes doivent éviter d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.

En cas de sérieux soupçons suite à un vol, l'équipe éducative se réserve le droit de perquisitionner les chambres, les armoires et les casiers en présence des élèves internes.

Toute élève interne qui endommage involontairement ou volontairement l'équipement ou le bâtiment de l'Internat doit supporter les frais de réparation.

## **4. Sanctions et motifs d'exclusion**

Le non-respect du règlement de la part de l'élève interne entraînera des sanctions. La nature de la sanction sera adaptée à la gravité de la faute.

L'Internat se réserve le droit d'un renvoi temporaire ou définitif de l'élève interne dans les cas indiqués ci-après:

- comportement compromettant le bon fonctionnement du groupe
- violations graves ou renouvelées du règlement d'ordre interne
- vandalisme
- fumer dans l'enceinte de l'Internat ou de l'Ecole
- abus d'alcool et/ou de drogues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Internat

## **5. Prix de l'Internat**

La pension pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève à 4.320 € (tarif prévu par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse). Une réduction pourra être accordée sur demande motivée des parents auprès du secrétariat de l'AGEDOC (Madame Séverine Hentges, tél.: 49 94 31-543).

Vous recevrez une facture et vous serez invités à régler:

- soit 1x par trimestre,
- soit 1x par mois durant 10 mois.

Le minerval de l'Ecole s'élève à 360 € payable en deux tranches.

## **6. Résiliation du contrat au cours de l'année scolaire**

Les élèves internes qui désirent quitter l'Internat durant l'année scolaire peuvent résilier le contrat. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'Article 2 du Contrat d'Internat.

## VI. Affaires personnelles à apporter

### Chambre

- o 1 couette
- o 2 housses de couette
- o 1 oreiller
- o 2 taies d'oreiller
- o 2 draps-housses
- o réveille-matin
- o lampe de bureau
- o poubelle
- o sacs de poubelle
- o veilleuse de nuit si nécessaire

### Vêtements

- o pyjama ou chemise de nuit
- o pantoufles
- o veste imperméable
- o tenue de sport
- o chaussures de sport
- o maillot et bonnet de bain
- o gants (patinoire)

### Hygiène

- o serviettes de bain
- o essuie-mains
- o affaires de toilette
- o serviettes hygiéniques et/ou tampons
- o sèche-cheveux

### Divers

- o quelques cintres
- o argent pour les cautions et les activités: minimum 50 €
- o kit de nettoyage: chiffon et produit de nettoyage (miroir et lavabo)
- o pharmacie personnelle + ordonnance médicale
- o affaires pour s'occuper pendant son temps libre: livres, jeux, devinettes, mots croisés, Sudoku, Mandala

12

## VII. Contact

<b>Chargée de direction:</b>	49 94 31-535 (Carole Jacoby)
<b>Psychologue:</b>	49 94 31-518 (Helena Martins)
<b>Equipe éducative:</b>	
Classes de 7e et 6e:	49 94 31-596
Classes de 5e à 3e:	49 94 31-536
Classes de 3e à 1re:	49 94 31-537
<b>Adresse e-mail:</b>	internat@epf.lu
<b>Site Internet:</b>	www.internat-fieldgen.lu
<b>Ecole:</b>	49 94 31-1

## VIII. Annexes:

### 1. Copie de l'Engagement

Le bien-être physique, psychique et affectif joue un rôle important au niveau du développement des jeunes adolescentes. Tous les acteurs impliqués dans l'éducation de l'adolescente, c'est-à-dire les parents, l'équipe éducative et la jeune fille elle-même doivent poursuivre les mêmes buts afin de garantir un encadrement favorisant le bien-être de l'adolescente.

L'équipe éducative s'engage à offrir différents services en respectant les valeurs enseignées par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne tout en respectant le secret professionnel:

- garantir un milieu soutenant l'encadrement scolaire et éducatif des élèves internes
- proposer des activités ludiques aux élèves internes
- contacter les parents en cas de malaise, de maladie et/ou d'urgence afin d'envisager les aides nécessaires
- être à disposition des parents pour répondre à leurs questions concernant l'intégration, le développement, le comportement et le suivi scolaire de leur fille à l'Internat

En tant que parent(s), vous vous engagez à:

#### **Soutien scolaire**

- motiver votre fille au niveau scolaire, en l'encourageant et en veillant à ce qu'elle étudie en semaine et pendant le weekend

#### **Absences**

- prévenir les éducateurs de l'absence de votre fille par une excuse ou par un e-mail (p.ex. lors d'une visite médicale, d'un RV chez le kinésithérapeute, d'une fête de famille). Les éducateurs doivent savoir l'heure exacte du départ et du retour de votre fille à l'Internat.
- informer les éducateurs quand votre fille est absente le lundi pour cause de maladie et leur communiquer la durée de son absence
- communiquer aux éducateurs toute absence des parents durant la période scolaire et leur donner les coordonnées d'une personne de contact

#### **Photos et enregistrements vidéo**

- informer votre fille qu'il est strictement interdit de faire des enregistrements vidéo à l'Internat
- informer votre fille que sans autorisation préalable, il est strictement interdit par la loi de prendre des photos à l'Internat
- informer votre fille qu'il est strictement interdit de diffuser des photos et des enregistrements vidéo et de les mettre sur Internet

#### **Endommagement des objets et/ou du bâtiment**

- supporter les frais de réparation en cas d'endommagement involontaire ou volontaire des objets d'autrui et/ou du bâtiment
- supporter les frais de réparation en cas d'endommagement involontaire ou volontaire d'un téléphone portable, d'une tablette numérique ou de tout autre appareil de valeur d'une autre élève

#### **Prix de l'Internat et paiement**

- renvoyer les papiers dûment remplis et les annexes à joindre afin de calculer d'éventuelles réductions du prix dans les meilleurs délais et au plus tard pour le 1er septembre 2021
- payer la facture de l'Internat et le minerval de l'Ecole dans les délais. En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter la chargée de direction.

En tant qu'élève tu t'engages à:

#### **Engagement scolaire**

- respecter les heures et le silence des études
- faire signer les devoirs en classe par un éducateur ou les parents
- étudier aussi pendant le weekend

#### **Engagement de la vie en communauté**

- informer les éducateurs de toute absence en dehors des heures de sortie
- respecter l'intimité des autres: il est interdit d'entrer dans une chambre d'une interne sans l'accord et la présence de celle-ci
- respecter les internes et les éducateurs, se comporter de façon polie et correcte

#### **Chambres et espaces communs**

- respecter les horaires de l'Internat: les élèves internes n'ont pas le droit d'être dans leur chambre entre 7.50h et 14.15h, sauf avec l'autorisation explicite des éducateurs
- respecter le matériel de l'Internat: chaque élève interne est responsable de l'ordre et de la propreté à l'Internat. Les chambres ainsi que les espaces communs doivent être gardés dans un état propre.
- nettoyer la chambre
- ne pas laisser entrer une personne externe à l'Internat

#### **Alcool et substances illicites**

La consommation et la possession de substances illicites (interdites) comme les cigarettes, les cigarettes électroniques, les boissons alcooliques et les drogues sont soumises à la Loi sur la Protection de la Jeunesse et sont strictement interdits à l'Internat/Ecole ainsi que pendant les sorties.

Une adolescente se présentant dans un état d'excès de substances ou d'alcool sera sanctionnée le jour même par un renvoi temporaire immédiat. Un entretien de clarification sera fixé par la suite afin de juger sur les mesures à mettre en place, en vue d'un maintien ou le cas échéant d'un renvoi de l'Internat.

#### **Utilisation des téléphones portables**

- respecter l'interdiction des téléphones portables pendant les heures d'étude, les activités, le dîner et la nuit
- respecter que les téléphones portables et tout autre appareil de valeur ne soient pas prêtés à autrui. Toute dégradation ou perte de matériel appartenant à autrui est à remplacer. L'Internat décline toute responsabilité.
- respecter qu'il est strictement interdit de faire des enregistrements vidéo à l'Internat
- respecter que sans autorisation préalable, il est strictement interdit par la loi de prendre des photos à l'Internat
- respecter qu'il est strictement interdit de diffuser des photos et des enregistrements vidéo et de les mettre sur Internet

## **2. Contrat d'Internat**

On peut consulter le Contrat d'Internat sur notre site Internet:  
[www.internat-fieldgen.lu/fr/infos-pratiques/telechargements](http://www.internat-fieldgen.lu/fr/infos-pratiques/telechargements)

### 3. Copie de la dérogation parentale concernant la prise de médicaments

Vu que mon enfant a besoin de médicaments, je sollicite l'administration de médicaments par les éducateurs dans les doses prescrites ci-dessous:

Nom du médicament	Raison/maladie	Quantité par prise	Matin	Midi	Soir	Mode de prise du médicament	Mode de stockage
						<input type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> local	
						<input type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> local	
						<input type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> local	
						<input type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> local	
						<input type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> local	

15

- Joindre une prescription médicale du médecin traitant. SANS prescription médicale, cette dérogation est INVALIDE.
- Le nom de l'enfant doit être noté sur la boîte de médicaments ou sur le pilulier.

#### 4. Informations pour la rentrée 2021/2022:

	Mercredi 15.09.2021	Jeudi 16.09.2021	Vendredi 17.09.2021
<b>Classes de 7<sup>e</sup></b>	<b>17.00h:</b> Rentrée à l'Internat des élèves de 7e avec repas du soir et nuit obligatoire à l'Internat	<b>9.00h-14.00h:</b> Rentrée à l'Ecole des élèves de 7e  Sortie encadrée par les éducateurs de l'Internat  Encadrement à l'Internat	<b>8.00h-14.15h:</b> Ecole  <b>14.15h:</b> Pas d'étude Retour à la maison  Début des études du vendredi: 24.09.2021
<b>Classes de 6e à 1re</b>		<b>16.30h:</b> Rentrée à l'Internat des élèves de 6e à 1re  avec repas du soir et nuit obligatoire à l'Internat	<b>8.00h-14.15h:</b> Ecole  <b>14.15h:</b> Pas d'étude Retour à la maison  Début des études du vendredi: 24.09.2021

16